Syndicat Local Pénitentiaire *FO Justice* CD Salon-de-Provence

APPELS D'OFFRE OU LE POUVOIR DES FLÈCHETTES

Au CD de Salon-de-Provence, les appels d'offre ne souffrent pas d'un manque d'inspiration à notre grand dam…

Quelques jours après l'arrivée de notre décideur, **FO** lui a immédiatement rédigé une « *lettre ouverte* » suite à la nomination d'un assistant de prévention... **SANS APPEL À CANDIDATURE**.

Ce même Directeur se fiche des décisions de la DAP ! Un officier, nommé sur l'établissement suite au plan de requalification, est affecté depuis plus d'un an sur un service administratif non cartographié ! Quelle ironie !

Mais encore, quelle est l'attitude de ce cher Directeur lorsqu'il doit masquer l'incompétence de ses services : lors du Comité Technique Spécial (CTS) du 22/02/22, **FO** avait longuement débattu sur les conditions et modalités d'octroi des postes sur la structure dénonçant l'incohérence des décisions. La réponse de la direction locale fut :

« Si l'agent n'a pas eu le poste, c'est qu'il n'est pas bon ??!! »

Autre magouille en cours, la nomination **d'un gradé ATF** alors que l'appel d'offre n'a jamais été rediffusé suite à l'initial qui indiquait **un poste fourre-tout** d'adjoint « **aux secteurs spécifique »** et transferts-extractions.

Et que faut-il déduire de la décision du Chef d'établissement concernant la note de service 122 du 31/05/22 concernant l'appel d'offre général des officiers où il leurs était demandé de candidater sur différents postes de la structure avec la rédaction d'une lettre de motivation ?

Coup de théâtre !!!

Non seulement, notre décideur n'a pas tenu compte des doléances des agents, mais il les a affectés sur des postes dont ils n'**ont même pas fait de demande** !!! *Mais à quoi pouvait bien servir la lettre de motivation* ???

C'est à se demander si ce ne sont pas des fléchettes qui décident…

Et que dire pour les adjoints administratifs de la structure qui n'ont pas pu candidater sur les postes vacants ? Là aussi, la direction a affecté d'office un nouvel agent qui arrivera en septembre sans tenir compte des difficultés de certains services.

Tout le monde y prend pour son grade ! Personne n'y échappe !!!

Pour **FO Justice**, **nous ne sommes pas dupes** et savons que la décision d'attribution des postes est de la compétence du Chef d'établissement. Au regard de la gestion désastreuse, **l'avenir de notre établissement paraît bien sombre sous une acerbe mélopée.**

Pour **FO Justice**, les appels à candidature doivent permettre à chaque agent de se positionner, d'exprimer des souhaits de changement et d'évolution personnelle et professionnelle.

Pour **FO**, la nécessité pour chaque agent d'être traité et considéré équitablement émane du respect primaire qu'il incombe à tous.

Monsieur « *le décideur* », devant votre gestion désastreuse, les agents sont épuisés et démotivés. Certains craquent devant la **VIOLENCE DE VOTRE MANAGEMENT**, de votre indifférence et malveillance !!!

Monsieur le Directeur, cessez de prôner à tout va « *le bien-être au travail par ci, le bien-être au travail par là !!!* » alors que vous êtes **le premier** à **ECRASER** vos personnels et à les à **METTRE plus bas que terre**.

FO vous interpelle et dénonce vos méthodes indignes et avilissantes et vous enjoint de pousser une autre chansonnette à défaut, d'arrêter les fléchettes.

Le bureau local *FO* justice
Le 28 juin 2022